

ÉLECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA ComUE
UNIVERSITÉ PARIS LUMIÈRES

PROCURATION

SCRUTIN des 7 et 8 AVRIL 2015

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

MANDANT

NOM : **Prénom :**

Inscrit sur la liste électorale du collège.....

donne procuration à

MANDATAIRE

NOM : **Prénom :**

Inscrit sur la liste électorale du collège.....

pour les élections au Conseil académique de la ComUE Université Paris Lumières

Fait le : à :
Signature **originale** :



Remarques importantes :

- Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.
- Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Pièces à joindre :

- justification de la qualité professionnelle ou copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou permis de conduire exclusivement) du mandant.
- justification de la qualité professionnelle ou pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou permis de conduire exclusivement) du mandataire.

Cette procuration doit être présentée le jour du scrutin en version originale.

Pour toute question vous pouvez vous adresser à service.juridique@univ-paris8.fr